

## Règlement des Championnats Nationaux de 10 km sur route

- Date et lieu :** Samedi, le 13 novembre 2021 à Langsur
- Distance exacte :** 10 km ( parcours homologué par la F.L.A. )
- Organisateur :** L.G. LANGSUR
- Inscriptions :** Les inscriptions nominatives sont à adresser par le club pour le **mercredi 10 novembre 2021 à 24.00** heures au L.G. LANGSUR  
Internet : <https://deulux-lauf.de/>  
et au Secrétariat fédéral de la F.L.A., 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen e-mail : inscription@outdoor2021 fla.lu  
**Les inscriptions tardives sont clôturées 24h avant le début du championnat.**  
**A côté de l'inscription par l'intermédiaire du club, les athlètes sont tenus à s'inscrire individuellement d'après les modalités définies pour la course en question auprès de l'organisateur.**
- Qualification :** Seuls les athlètes Cadets/Juniors/Espoirs/Seniors masculins et féminines en possession d'une licence de compétition validée sont admis à concourir.  
Le titre de champion peut uniquement être décerné aux athlètes de nationalité luxembourgeoise. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places du podium sont sujettes à cette même condition. Lorsque dans ces catégories l'athlète classé/e premier/ère est de nationalité étrangère, il/elle se verra décerner le titre de «champion/ne de la fédération». Il sera procédé de même pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places du podium «open».
- Tenue :** Les athlètes doivent porter la tenue homologuée de leur club, le dossard et le chip leurs remis par l'organisateur. Les athlètes titulaires d'une licence FLA individuelle doivent porter une tenue neutre sans publicité.
- Classements :** Un classement individuel sera établi dans la catégorie masculine et féminine.
- Chambre d'appel :** Les athlètes inscrits pour le Championnat National sont tenus à confirmer leur participation à la Chambre d'appel au plus tard **45 minutes** avant le départ prévu pour la course.

**Responsabilité :** L'organisateur et la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de malaise ou de vol pouvant survenir avant, pendant ou après la course.

**Ravitaillement :** Le ravitaillement en dehors des postes spécialement prévues à cet effet n'est pas autorisé. Les zones de déchets prévues par l'organisateur sont à respecter.

**Réclamations :** Toute réclamation concernant le résultat ou le déroulement de la course est à adresser sur place et par écrit au juge-arbitre fédéral des championnats dans les 30 minutes qui suivent l'annonce officielle du résultat. Toute autre réclamation est à adresser par écrit **au plus tard 15 jours après l'épreuve à la F.L.A.**

**Protection des données :** Les informations personnelles fournies par les participants seront utilisées par l'organisateur et la F.L.A exclusivement aux fins de l'établissement des listes de départ et d'arrivée

Situation au 23.10.2020

